



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 19 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de relance de la Wallonie

4.000.000 d'euros pour la création d'aires d'accueil de nuit pour motor-homes

Le Gouvernement de Wallonie, sur l'impulsion de la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue, a validé le lancement d'un appel à projets visant à augmenter le nombre d'aires de nuit équipées pour la pratique du motor-home en Wallonie. Cet appel à projets a pour objectifs de développer une offre d'infrastructures qualitatives sur l'ensemble du territoire wallon et de renforcer le positionnement de la Wallonie en matière de tourisme itinérant.

Les motor-homistes représentent une part importante du tourisme itinérant. L'amélioration des infrastructures d'accueil des motor-homistes constitue ainsi un levier de croissance économique pour la Région wallonne.

"L'utilisation du motor-home s'est intensifiée ces dernières années. De plus en plus de motor-homistes recherchent des aires d'accueil équipées et qualitatives pour y passer la nuit. Par sa position géographique, la Wallonie est un lieu de passage très fréquenté." précise la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue. "Il est important, tant pour notre tourisme que pour notre économie, de pouvoir accueillir plus longtemps sur notre territoire les motor-homistes afin que ceux-ci s'arrêtent plus longtemps et rayonnent autour de leur point d'arrêt."

Cet appel à projets répond également à l'ambition, décrite dans la Déclaration de Politique régionale, de promouvoir le tourisme durable et de proximité. De plus, il concorde avec les résultats de l'étude stratégique réalisée sur le tourisme en Wallonie.

Pour qui ?

- Cet appel à projets s'adresse aux villes et communes wallonnes ne disposant pas d'une aire publique d'accueil de nuit équipée pour motor-homes sur son territoire, à l'exception des villes de plus de 50.000 habitants qui peuvent introduire un dossier pour une deuxième aire.

Quelles conditions ?

- L'appel à projet sera lancé le 25 juillet 2022 et les dossiers de candidature pourront être déposés jusqu'au 14 octobre 2022 au plus tard.
- L'affectation touristique du bien devra être maintenue pendant 15 ans.
- Les projets sélectionnés devront être opérationnels pour la saison touristique 2024.

Quel financement ?

- Le taux d'intervention sera porté à 80% du montant des dépenses éligibles.

Plus d'infos :

Les modalités pratiques seront disponibles sur le site : <https://www.tourismewallonie.be/>